Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 88 (2000)

Heft: 1445

Artikel: Mauvaise foi : Jean-Paul II toujours contre la contraception et

l'avortement

Autor: Lesemann, Ludovic

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-281922

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Mauvaise foi :

Jean-Paul II toujours contre la contraception et l'avortement

Devant des jeunes du monde entier, le Pape a réitéré sa ferme opposition à la contraception et à l'avortement lors des Journées mondiales de la Jeunesse. Pourtant, 50 millions d'avortements ont lieu dans le monde chaque année. Pourquoi faire fi de la réalité?

Ludovic Lesemann

es déclarations récentes du Lpape Jean-Paul II, lors des Journées mondiales de la Jeunesse, peuvent laisser perplexe, si l'on tente de regarder plus loin que le bout de son goupillon. Nous retiendrons surtout de celles-ci condamnation de la contraception et de l'avortement. Selon Jean-Paul II - répétonsle pour celles et ceux qui n'auraient pas été attentifs-ves ces dernières décennies - «la valeur de l'être humain doit être défendue et protégée dans toutes les circonstances1». Le chef de l'Eglise oppose habilement, depuis nombre d'années, la vertueuse «culture de vie» à la «culture de mort», mise en place par les sociétés libérales et les Etats démocratiques. Ce «non-respect de la vie» entraîne, selon le Pape, un accès de plus en plus grand aux manipulations et destructions d'embryons, à la procréation artificielle, à la contraception, à l'avortement et à l'euthanasie.

En ce qui concerne l'interruption volontaire de grossesse (IVG), le Pape affirme qu'«aucune circonstance, aucune finalité, aucune loi au monde ne pourra jamais rendre licite un acte qui est intrinsèquement illicite parce que contraire à la loi de Dieu (...)». L'Eglise catholique, aujourd'hui, a peu de pouvoir direct sur les Etats et leurs politiques. Cependant, elle peut ralentir ou bloquer le débat sur des sujets importants et urgents comme ce fut le cas à New York en juin dernier, lors de la conférence Pékin+5 -, en exerçant une pression sur l'opinion publique croyante (particulièrement dans les pays en voie de développement, où elle devrait rassembler près des trois quarts de ses fidèles au début du XXI siècle).

200'000 femmes meurent d'avortements clandestins chaque année

Il y aurait à travers le monde environ 50 millions d'avortements par an. La moitié seraient clandestins et auraient lieu dans les pays du Tiers monde. Près de 200 mille femmes mourraient chaque année d'avortements clandestins hasardeux, dont 99% dans ces mêmes pays dits en voie de développement². De toute évidence, les femmes ne subis-

sent pas, passivement, leur «destinée» biologique. Depuis très longtemps et partout, pour des questions de survie, les femmes ont cherché à contrôler et/ou limiter le nombre et la fréquence de leurs grossesses, y compris par l'avortement. Il serait faux d'opposer à une «nature maternelle», l'avortement comme un acte contre nature. Lorsqu'elles ne peuvent assumer la responsabilité d'un enfant à venir, les femmes vont jusqu'à risquer leur vie pour mettre un terme à leur grossesse. La question n'est donc pas de savoir si l'avortement doit ou ne doit pas avoir lieu, s'il est bien ou mal, mais plutôt dans quelles conditions (matérielles et psychologiques) il doit s'effectuer. Les cas de l'Afrique et de l'Amérique

Partout, depuis toujours, les femmes ont cherché à contrôler et/ou à limiter

Ces deux illustrations («Le Massacre des Innocents» de Benvenutto di Giovanni, Musée d'Aix et «Mères jetant leurs enfants dans le Tibre» de l'Ecole française du XV siècle, tirées de l'Histoire illustrée de la contraception de l'Antiquité à nos jours), illustrent des scènes d'infanticides.

le nombre de leurs enfants.

² Federico Mayor, *Un Monde nouveau*, UNESCO, 1999

¹Le Monde, 28 janvier 1999

la tine sont particulièrement éloquents.

IVG illicite : cause numéro un de la mortalité maternelle en Afrique

En Afrique, les femmes ont très peu, voire pas de droits sur leur propre sexualité et leur corps. Ce ne sont pas elles qui déterminent quand commence et se termine leur vie reproductive, ni le nombre d'enfants qu'elles auront. Le taux très élevé de fécondité, la précocité génésique (plus de la moitié des femmes africaines accouchent pendant l'adolescence), les grossesses rapprochées, l'insuffisance d'infrastructures médicales et les conditions économiques et sociales qui leur sont réservées en général dégradent la santé des mères et de leurs enfants. En conséquence, les Africaines courent 180 fois plus de risques qu'en Occident de décéder des suites d'une grossesse. La mortalité maternelle y est la plus élevée au monde avec 160 mille morts annuelles3. Les pressions familiales et sociales, le manque de moyens contraceptifs ou la perception négative de ceux-ci véhiculée par les idéaux religieux, voire simplement la loi, sont autant de facteurs qui empêchent les femmes africaines de maîtriser leur propre système reproductif. L'IVG étant généralement interdite, les femmes qui ne peuvent assumer une grossesse mettent leur vie en danger, et par conséquent celle de leurs enfants, en recourant à des interventions clandestines. L'avortement est actuellement la première cause de mortalité maternelle sur le continent noir.

En 1994, environ 4 millions de femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes ont risqué leur vie pour mettre fin à une grossesse non désirée⁴. Même si l'avortement volontaire est interdit dans ces pays

et que les législations de certains d'entre eux, comme le Honduras et le Salvador, se sont récemment durcies en la matière, l'IVG (clandestine) semble être en augmentation. Les femmes jeunes et pauvres sont les plus menacées par les maladies ou le décès suite à l'avortement dans des conditions insalubres. Même si certaines situations (viol, inceste) rendent l'avortement légal dans nombre de pays, il faut encore qu'un médecin accepte de le réaliser, celui-ci s'exposant à certains risques, l'avortement demeurant un sujet délicat, quelles que soient les circonstances.

A contre-courant du bon sens

Que cela plaise ou non, les avortements ont lieu. C'est du cadre dans lequel ils se font qu'il faut discuter. L'accès à l'avortement dans de bonnes conditions sanitaires et l'amélioration de l'encadrement des maternités dans les pays en voie de développement, doivent aller de pair avec une amélioration générale de l'image et du statut des femmes, afin d'éviter les dérives. L'avortement peut facilement être utilisé à des fins de sélection sexuelle, comme c'est le cas en Chine, en Inde et dans nombre de pays musulmans où l'on pratique couramment l'avortement sélectif selon le sexe, voire l'infanticide de fillettes.

D'un point de vue global, le manque d'éducation et l'encadrement sanitaire insuffisant des femmes, particulièrement en ce qui a trait à la maternité, ont de graves conséquences sociales, démographiques, et donc environnementales et économiques, tout étant étroitement lié et interdépendant. La crise de la dette et les mesures d'ajustements structurels imposées par les grandes institutions économiques des pays du Nord à partir des années '80 ont sérieusement affaibli les

budgets alloués à la santé et à l'éducation déjà insuffisants au Sud. Au cours des trente dernières années, dans les pays pauvres, le nombre de femmes vivant en dessous du seuil de pauvreté a augmenté de 50%⁵.

La position réaffirmée de Jean-Paul II sur la contraception et l'avortement semble figée sur des principes abstraits, conceptuels, qui donnent à toute ébauche de vie humaine un caractère sacré, absolu. Cela ralentit l'Eglise catholique, dans son élan vers une certaine réforme qui l'entraînerait vers une approche plus pragmatique des problèmes mondiaux. Approche qui permettrait d'atteindre cet objectif de protection de la vie qui est le sien, mais avec de bien meilleurs résultats et dont les premières personnes bénéficiaires seraient avant tout des êtres humains déjà existants.

 \Rightarrow

Le Saint-Siège peut aller saint-siéger ailleurs qu'à l'ONU

Tn «Etat» d'une superficie de 0.44 km2, représentant environ 700 âmes - essentiellement masculines - et qui est à la fois le siège de l'Eglise catholique romaine a-t-il sa place comme observateur permanent à l'ONU au même titre que les autres pays? Pas vraiment. C'est ce que prétendent les Catholics for a free Choice, ces gens qui ont lancé la campagne «See Change». L'objectif de celle-ci est de convaincre le Secrétaire général de l'ONU de réviser le statut d'observateur permanent non-membre du Vatican, et de lui donner le même statut que les représentants des autres religions : celui d'organisation non gouvernementale. Avec son statut actuel, en plus de ne pas devoir se conformer au programme de l'ONU, le Saint-Siège peut participer à tous les débats et jouit du droit de vote.

Ce statut d'exception est d'autant plus gênant que les positions du Vatican relatives à la contraception et à l'avortement vont à contre-courant des intérêts des femmes et de l'humanité en général : même si chaque année 5.8 millions de personnes deviennent séropositives, 2.5 millions de personnes décèdent du Sida et qu'elles sont près de 600'000 à mourir lors d'une grossesse ou d'un accouchement, le Vatican condamne fermement la contraception et l'avortement. Il l'a de nouveau clairement manifesté à New York en juin dernier lors de la conférence Pékin+5 et plus récemment, devant 2 millions de jeunes réunis pour les Journées mondiales de la Jeunesse.

Des centaines d'organisations opposées à ce que le Vatican soit au bénéfice d'un statut exceptionnel auprès de l'ONU – là où se décident les politiques publiques internationales – se sont jointes à la campagne «See Change». Pour soutenir cette initiative, vous pouvez signer la pétition qui demande la révision du statut du Vatican sur le site de «See Change»: www.seechange.org/bluebottom5c.htm.

amd

⁵ Annie Labourie-Racapé in *Le nouvel* état du monde, La Découverte, 1999

³ Le Monde Diplomatique, janvier 2000 ⁴ Violence contre les femmes: un rapport, OMCT, 1999